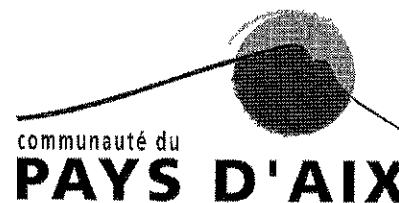




ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 JUILLET 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS
MASINI

2013_A110

OBJET : Finances - Harmonisation des modalités de paiement de fonds de concours versés aux communes membres

Le 18 juillet 2013, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle Emilien Ventre à Rousset, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 12 juillet 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - AMIEL Michel - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARRET Guy - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOYER Michel - BRAMI Héliot - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - CANAL Jean-Louis - CASSAN René - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DI CARO Sylvaine - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GROSSI Jean-Christophe - GUINDE André - JOISSAINS Sophie - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LOUIT Christian - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MATAS Henri - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - PAOLI Stéphane - PIN Jacky - QUARANTA Alain - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - TRINQUIER Noëlle - VILLEVIELLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : GOUIRAND Daniel suppléé par CHALLIER Antoinette - LECLERC Jean-François suppléé par ODERMATH Eric - ORCIER Annie suppléée par LANFRANCO Anne - VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales

Territoriales : BARBAT-BLANC Odile donne pouvoir à GARÇON Jacques - BAUTZMANN Marcel donne pouvoir à MARTIN Régis - BENNOUR Dahbia donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - BERNARD Christine donne pouvoir à PAOLI Stéphane - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - BRUNET Danièle donne pouvoir à GALLESE Alexandre - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre - DAVENNE Chantal donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - DELOCHE Gérard donne pouvoir à GERACI Gérard - DEVESA Brigitte donne pouvoir à LOUIT Christian - DILLINGER Laurent donne pouvoir à JOISSAINS Sophie - DUFOUR Jean-Pierre donne pouvoir à MUSSET Alain - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à BRAMI Héliot - FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges - FOUQUET Robert donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - JONES Michèle donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à TAULAN Francis - LONG Danielle donne pouvoir à ALBERT Guy - MICHEL Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale - MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - MOYA Patrick donne pouvoir à ROUSSEL Jacques - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - PATOT Gérard donne pouvoir à BUCCI Dominique - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - PIERRON Liliane donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - PIZOT Roger donne pouvoir à CURINIER Erick - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude - POTIE François donne pouvoir à MAS Jean-Louis - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - TONIN Victor donne pouvoir à CHEVALIER Eric - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie - AREZKI Alain - BERENGER Patrice - BOULAN Michel - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CATELIN Mireille - CIOT Jean-David - DAGORNE Robert - DE PERETTI François-Xavier - DEVAUX Pierre - GARNIER Eliane - GERARD Jacky - GOURNES Jean-Pascal - GUEZ Daniel - HAMARD-OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - LAGIER Robert - LEGIER Michel - LICCIA Marcel - MALLET Raymond - MEDVEDOWSKY Alexandre - MOHAMMEDI Amaria - MOUGIN Jacques - NELIAS Mireille - PERRIN Jean-Claude - RIVORY Olivia - ROUARD Alain - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

Direction Général des Services Administratifs
Direction des finances
Cellule Guichet unique Associations, Fonds de concours
et Frais de missions
SE

CONSEIL DU 18 JUILLET 2013

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Thématique : Ressources/Finances

Objet : Harmonisation des modalités de paiement de fonds de concours versés aux communes membres
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Ce rapport propose de modifier et d'harmoniser les modalités de paiement des fonds de concours d'investissement versés par la Communauté du Pays d'Aix à ses communes membres, conformément aux dispositions discutées en Commission des Finances du 7 mai 2013.

Exposé des motifs :

En application de l'article 186 de la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, la Communauté du Pays d'Aix a instauré, à compter de l'exercice 2010, un certain nombre de dispositifs de fonds de concours d'investissement à destination de ses communes membres.

Les fonds de concours d'investissement (globalisés ou incitatifs) ont pour objet le financement ou la réalisation d'un équipement communal (construction, réhabilitation, acquisition).

Aujourd'hui et afin d'ajuster l'ensemble de ces dispositifs, nous vous proposons un nouveau cadre pour l'harmonisation des modalités de paiement.

Modalités de paiement :

Dossiers relatifs à des travaux :

- 70 % d'acompte sur production de l'ordre de service de commencement des travaux ou de tout autre document justifiant le démarrage des travaux.
- 30 % sur production d'un décompte financier définitif (visé par l'ordonnateur et le comptable), du PV de réception des travaux et du plan de financement définitif.

Projets d'acquisitions :

- 100 % sur présentation des justificatifs de règlement des sommes dues par la commune en sa qualité d'acquéreur de biens et du plan de financement définitif.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU la délibération n°2010_A042 du Conseil Communautaire du 8 avril 2010 qui précise les modalités d'attribution des fonds de concours globalisés aux équipements communaux,

VU la délibération n°2010_A091 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 qui précise les modalités d'attribution des fonds de concours incitatifs aux équipements communaux,

VU la délibération n°2010_A208 du Conseil Communautaire du 10 décembre 2010 qui précise les modalités d'attribution des fonds de concours incitatifs pour la réalisation d'équipements sportifs - Autorisation des acquisitions foncière en vue de la construction d'équipements sportifs,

VU la délibération n°2012_A015 du Conseil Communautaire du 15 mars 2012 qui modifie et ajuste les modalités d'attribution des fonds de concours globalisés aux équipements communaux,

VU la délibération n°2012_A025 du Conseil Communautaire du 15 mars 2012 qui précise les modalités d'attribution des fonds de concours incitatifs pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux,

VU la délibération n°2012_A049 du Conseil Communautaire du 15 mars 2012 relative à l'attribution de fonds de concours incitatifs –Aide à l'acquisition de véhicules électriques,

VU la délibération n°2012_A081 du Conseil Communautaire du 31 mai 2012 – Dispositif d'intervention en faveur des communes afin de les accompagner dans la production de logements sociaux,

VU la délibération n°2012_A087 du Conseil Communautaire du 31 mai 2012 relative aux modalités d'attribution des fonds de concours incitatifs pour l'aide à la construction, la rénovation, l'équipement des bibliothèques et médiathèques municipales et l'ensemble des équipements culturels des communes de la Communauté du Pays d'Aix,

VU la délibération n°2012_A172 du Conseil Communautaire du 25 octobre 2012 qui précise le cadre d'intervention de la Communauté du Pays d'Aix lors de projets hydraulique,

VU la délibération n°2012_A238 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2012 relative à la création d'un fonds de concours incitatif à la Sylviculture et à l'exploitation des bois des forêts communales de la CPA,

VU la délibération n°2013_A053 du Conseil Communautaire du 28 mars 2013 relative à l'évolution du dispositif de fonds de concours incitatif Energie-Climat,

VU la délibération n° 2013_A064 du Conseil Communautaire du 6 juin 2013 sur la création d'un fonds de concours incitatif pour la création de parking de proximité et d'infrastructures destinées au stationnement de véhicules scolaires,

VU la délibération n° 2013_A084 du Conseil Communautaire du 6 juin 2013 sur la création d'un fonds de concours incitatif à vocation économique (commerce et tourisme),

VU le débat en Commission des Finances du 7 mai 2013

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire du 18 juillet 2013.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'harmonisation des modalités de paiement pour l'ensemble des fonds de concours d'investissement versés par la Communauté du Pays d'Aix à ses Communes membres.
- **MODIFIER** les règles applicables aux dispositifs de fonds de concours d'investissement visés ci avant,
- **DIRE** que les modalités de paiement, visées dans la présente, seront appliquées à compter de ce jour, à l'ensemble des fonds de concours d'investissement attribués par la Communauté du Pays d'Aix à ses communes membres.

OBJET : Finances - Harmonisation des modalités de paiement de fonds de concours versés aux communes membres

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	114
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	114
Majorité absolue	58
Pour	114
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI

24 JUL. 2013

